Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE **SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE** BUREAU DES EMPLOIS ET MOYENS DES ETABLISSEMENTS PUBLIC 1, ter avenue de Lowendal - 75349 PARIS 07 SP Suivi par: Madeleine COURREGES Tél: 01.49.55.52.01 Fax: 01.49.55.48.19	**DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION** **SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS** BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Karine DE VREESE Tél : 01.49.55.49.90 Fax : 01.49 .55.56.14

NOTE DE SERVICE
DGER/SDACE/N2004-2022
DGA/GESPER/N2004-1098
Date: 15 MARS 2004

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 05 MAI 2004
le cachet de la poste faisant foi

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

A

Mesdames, Messieurs, les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames, Messieurs, les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement
Mesdames, Messieurs, les Chefs des Établissements Publics Locaux d'Enseignement Agricole

Objet :
demande de congé individuel de formation pour les agents contractuels d'enseignement nationaux et régionaux

Bases juridiques :
Décret 75 205 du 26 mars 1975 modifié par le décret 81 340 du 7 avril 1981

Résumé :
Cette note de service est destinée aux agents contractuels d'enseignement nationaux et régionaux et a pour objet de préciser les conditions à remplir pour obtenir un congé de formation au titre de l'année scolaire 2004-2005.

Mots-clés :
Agents contractuels d'enseignement, congé formation.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement Mesdames, Messieurs les Directeurs des Établissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Chefs des Établissements Publics Locaux d'Enseignement Agricole	**Pour information :** Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche Monsieur le Directeur Général de l'Administration S/D GESPER

1.Définition du congé de formation professionnelle :

Les décrets de référence sont :
- décret n° 75-205 du 26 mars 1975 (titre III) modifié par le décret n° 81-340 du 7 avril 1981 pour les agents non-titulaires.

- décret n° 96-1104 du 11 décembre 1996 modifiant le décret 85-607 du 14 juin 1985 relatif à la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.
Le congé de formation permet aux personnels d'acquérir, par la voie de la formation professionnelle, un titre ou un diplôme nécessaire pour se présenter aux différents concours.

2.Conditions de recevabilité :

Les personnels ont la possibilité de demander un congé de formation professionnelle sous réserve de remplir les conditions suivantes :
1- avoir accompli au moins trois années ou l'équivalent de trois années de service effectifs dans l'administration,
2- suivre une formation ayant reçu l'agrément de l'Etat.

3. Durée du congé :

Ce congé est accordé pour la durée de l'année scolaire 2004/2005.

4. Situation des personnels en congé de formation professionnelle :

L'agent employé à temps plein perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 p.100 du traitement brut et de l'indemnité de résidence qu'il percevait au moment de sa mise en congé. Un agent à temps partiel percevra 85 p.100 de son demi-traitement. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 d'un agent en fonction à Paris. La durée pendant laquelle elle est versée est limitée à douze mois.
Les bénéficiaires de ce congé doivent remettre, chaque mois, à l'administration d'origine, une attestation de fréquentation effective de stage.

5. Mise en forme des demandes :

Le dossier devra comprendre :
- les annexes I, II et III complétées,
- toute pièce justificative que le candidat estime devoir fournir (attestation d'inscription ou de pré-inscription ou attestation sur l'honneur, copies de diplômes)
-une lettre de motivation explicitant son projet professionnel

Le dossier de candidature devra être établi en 1 exemplaire et sera adressé avant le **mercredi 5 mai 2004 par voie hiérarchique** :

directement par le candidat au :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

D.G.E.R. – SD/A.C.E.
Bureau des Emplois et des Moyens des Etablissements Publics
1 ter Avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP

Le Chargé de la Sous Direction Administration de la communauté Educative Jean-Pierre BASTIE	La Sous-Directrice de la Gestion des Personnels Pascale MARGOT- ROUGERIE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

ANNEXE I

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
S/Direction ACE

BUREAU DES EMPLOIS ET DES MOYENS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
1TER, AVENUE DE LOWENDAL 75700 PARIS 07 SP

DOSSIER DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE RENTREE SCOLAIRE 2004

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : I__I__I I__I__I I__I__I__I__I

DUREE DES SERVICES EFFECTIFS

I__I__I__I__I__I__I
(au 1.09.2003)

STATUT : ACEN
ACER

ETABLISSEMENT

CODE : I__I__I__I__I__I__I

OPTION D'ENSEIGNEMENT :
(Codes en annexe IV)

REGION :

FORMATION DEMANDEE :

OBSERVATIONS : (cadre réservé à l'Administration)

AVIS DE LA COMMISSION :

Le dossier doit être complet et rempli d'une façon lisible

ANNEXE II

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

I- DIPLOMES ET TITRES OBTENUS *(préciser dénomination et date d'obtention en partant du niveau le plus élevé)*

ANNEES	**DIPLOMES ou TITRES**
|_____|	.....
|_____|	.....
|_____|	.....
|_____|	.....
|_____|	.....

I**I - TABLEAU JUSTIFICATIF DES 3 ANS DE SERVICE EFFECTIFS**

ANNEE SCOLAIRE	**FONCTIONS ASSUREES**	**ORGANISME OU ETABLISSEMENT**
1997 – 1998	.....	.....
1998 - 1999	.....	.....
1999 - 2000	.....	.....
2000 - 2001	.....	.....
2001 - 2002	.....	.....
2002 - 2003	.....	.....

III - INTITULE DE LA FORMATION DEMANDEE :

IV - LIEU ET ORGANISME (1) DISPENSANT LA FORMATION :

Fait à, le : signature

IMPORTANT :

(1) si la formation n'est pas organisée par un établissement public de formation ou d'enseignement, un certificat d'inscription doit être joint précisant que la formation est agréée par l'Etat au regard de l'arrêté du 23 juillet 1981.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

ANNEXE III

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
S/Direction ACE

BUREAU DES EMPLOIS ET DES MOYENS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
1TER, AVENUE DE LOWENDAL 75700 PARIS 07 SP

DEMANDE DE CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE
au titre du décret n° 75-205 du 26 mars 1975 modifié
POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

Je soussigné(e) :

Grade :

Affecté(e) au :

Certifie avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Demande le bénéfice d'un congé au titre du décret n° 75-205 du 26 mars 1975 modifié pour suivre une formation professionnelle.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation, sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues à partir de la date d'interruption.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret.

A , le

Signature précédée de la mention manuscrite

"Lu et approuvé"

LISTE DES CATEGORIES DE POSTE

ANNEXE IV

GROUPE 0

01	PROVISEUR DE LEGTA
02	PROVISEUR ADJOINT DE LEGTA
03	PROVISEUR DE LPA
04	PROVISEUR ADJOINT DE LPA
06	DIRECTEUR DE CFPPA
07	DIRECTEUR
08	RESPONSABLE ANTENNE
09	DIRECTEUR DE CFA

GROUPE 1

10	ECONOMIE IA
11	SCIENCES ECO & SOCIALE GESTION ENTREPRISE PCEA
12	SCIENCES ECO & SOCIALE GESTION COMMERCIALE PCEA
13	ECONOMIE ITA
14	SCIENCES ECO & SOCIALE AMENAGEMENT ENVIRON. PCEA
1L	ECONOMIE GESTION PLPA
1M	ECONOMIE FAMILIALE SOCIALE PLPA
1N	COMPTABILITE SECRETARIAT PLPA
1P	TECHNIQUES COMMERCIALES PLPA

GROUPE 2

20	PRODUCTIONS ANIMALES IA
21	PRODUCTIONS VEGETALES IA
22	VITICULTURE OENOLOGIE IA
23	EQUIPEMENT AGRICOLE IA
24	PRODUCTIONS VEGETALES ITA
25	HORTICULTURE ITA
26	VITICULTURE OENOLOGIE ITA
27	PRODUCTIONS FORESTIERES ITA
28	PRODUCTIONS ANIMALES ITA
29	AMENAGEMENT ITA
2A	BIOLOGIE ANIMALE ZOOTECHNIE PCEA
2B	BIOLOGIE VEGETALE PHYTOTECHNIE PCEA
2C	BIOLOGIE ECOLOGIE PCEA
2D	SCIENCES & TECH AGRO ENVIRON PROD VEGETALES PCEA
2E	HORTICULTURE PCEA
2F	ARBORICULTURE VITICULTURE OENOLOGIE PCEA
2G	SCIENSES & TECH AGRO ENVIRON. PROD ANIMALES PCEA
2H	PRODUCTIONS AQUACOLES PCEA
2I	SCIENCES & TECH AGRO AMENAGMENT ENVIRONN. PCEA
2K	TECHNOLOGIE DES EQUIPEMENTS AGRONOMIQUES PCEA
2L	BIOLOGIE ANIMALE BIOLOGIE VEGETALE PLPA
2M	BIOLOGIE ANIMALE ZOOTECHNIE PLPA
2N	BIOLOGIE VEGETALE PHYTOTECHNIE PLPA
2O	PRODUCTIONS ANIMALES PRODUCTIONS VEGETALES PLPA
2P	PRODUCTIONS ANIMALES PLPA
2Q	PRODUCTIONS VEGETALES PLPA
2R	CYNEGETIQUE PLPA
2S	HIPPISME PLPA
2T	HORTICULTURE PLPA
2U	VITICULTURE OENOLOGIE PLPA

	2V	PRODUCTIONS FORESTIERES PLPA
	2W	AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PROTECT DU MILIEU PLPA
	2X	AQUACULTURE PISCICULTURE PLPA
	2Z	MACHINISME ATELIER TECHNOLOGIES AGRICOLES PLPA
GROUPE 3		
	30	MATHEMATIQUE INFORMATIQUE PCEA
	32	PHYSIQUE CHIMIE PCEA
	33	BIOCHIMIE MICROBIOLOGIE GENIE BIOLOGIQUE PCEA
	34	GENIE AGROALIMENTAIRE IA
	35	GENIE HYDRAULIQUE IA
	36	GENIE AGROALIMENTAIRE ITA
	37	GENIE HYDRAULIQUE ITA
	38	GENIE INDUSTRIEL IA
	39	GENIE INDUSTRIEL ITA
	3A	TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE PCEA
	3B	TECHNOLOGIE DES EQUIPEMENTS PCEA
	3L	MATHEMATIQUES INFORMATIQUE PLPA
	3M	MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE PLPA
	3N	PHYSIQUE CHIMIE PLPA
	3O	MICROBIOLOGIE PLPA
	3P	AGROALIMENTAIRE PLPA
GROUPE 4		
	40	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GROUPE 5		
	50	EDUCATION SOCIOCULTURELLE ANIMATION COMMUNI PCEA
	5L	EDUCATION SOCIOCULTURELLE PLPA
GROUPE 6		
	60	FRANCAIS PHILO TECH EXP ET COMMUNICATION PCEA
	61	HISTOIRE GEOGRAPHIE INSTRUCTION CIVIQUE PCEA
	62	ANGLAIS PCEA
	63	ALLEMAND PCEA
	64	ESPAGNOL PCEA
	65	ITALIEN PCEA
	6L	FRANCAIS HISTOIRE GEOGRAPHIE INST CIVIQUE PLPA
	6M	FRANCAIS ANGLAIS PLPA
	6N	FRANCAIS ALLEMAND PLPA
	6O	FRANCAIS ESPAGNOL PLPA
	6P	FRANCAIS ITALIEN PLPA
GROUPE 7		
	70	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
	71	RESPONSABLE D'ATELIER TECHNOLOGIQUE
GROUPE 8		
	80	CHARGE CENTRE INFORMATION ET DOCUMENTATION PCEA
	81	CHARGE CENTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTATION PLPA
	89	FAISANT FONCTION DE DOCUMENTATION
GROUPE 9		
	90	INSTIT PEGC CLASSE PREPARATOIRE A L'APPRENTISSAGE
	91	DELEGUE REGIONAL INFORMATIQUE
	92	CHARGE D'INGENIERIE DE FORMATION
	93	DELEGUE GRAF
DIVERS		
	B1	SERVICES ADMINISTRATIFS REGIONAUX
	C0	CFA CFPPA DIRECTION
	C1	CFA CFPPA SCIENCES ECONOMIQUES ET TECHNIQUES

C2	CFA CFPPA SCIENCES BIOLOGIQUES ET TECHNIQUES
C3	CFA CFPPA MATH INFO IND AGRO ALIM PHYSIQUE CHIMIE
C4	CFA CFPPA EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
C5	CFA CFPPA EDUCATION SOCIO CULTURELLE
C6	CFAPPA FRANCAIS PHILO LANGUES HISTOIRE GEO
C7	CFA CFPPA TRAVAUX PRATIQUES EXPLOIT ATELIER TECHNO
C8	CFA CFPPA DOCUMENTATION ET D'INFORMATION
C9	CFA CFPPA INGENIERIES DE LA FORM PROFESSIONNELLE
CE	CFA CFPPA EDUCATION
CF	CFA CFPPA SURVEILLANCE
CG	CFA CFPPA CONGES DIVERS EDUCATION ET SURVEILLANCE
CH	CFA CFPPA ADMINISTRATION

EDUCATION & SURVEILLANCE

E1	CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION

EMPLOIS A.C.E.R.

D0	ECONOMIE TECHNIQUES ECONOMIQUES
D1	TECHNIQUES COMMERCIALES
D2	COMPTABILITE SECRETARIAT
D3	ECONOMIE FAMILIALE ET RURALE
D4	PRODUCTIONS ANIMALES
D5	HIPPISME
D6	PRODUCTIONS AQUACOLES
D7	HORTICULTURE
D8	PRODUCTIONS FORESTIERES
D9	AMENAGEMENT
DA	ARBORICULTURE VITICULTURE
DB	PRODUCTIONS VEGETALES
DC	BIOLOGIE GEOLOGIE
DD	EQUIPEMENTS AGRICOLES
DE	MATHEMATIQUES
DF	INFORMATIQUE
DG	PHYSIQUE CHIMIE
DH	BIOCHIMIE MICROBIOLOGIE
DI	GENIE AGROALIMENTAIRE & INDUSTRIEL
DJ	HYDRAULIQUE
DK	E.P.S.
DL	E.S.C.
DM	FRANCAIS PHILOSOPHIE
DN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DO	ANGLAIS
DP	ALLEMAND
DQ	ESPAGNOL
DR	AUTRE LANGUE
DS	EXPLOITATION
DT	C.D.I.
DU	ENSEIGNEMENT DIVERS
DV	EDUCATION ET SURVEILLANCE
DW	ADMINISTRATION ATTACHE